

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 12 – 02 - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

**ABSENTS**

Annie DUROUX

Maryse LALANDE

Jacques CHAUVET

**François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance**

La crèche inter-entreprises « Les Coccinelles », gérée par la Société Novacrèche, a ouvert le 1er septembre 2009 avec une capacité d'accueil de 25 places. En septembre 2014, le multi-accueil s'est agrandi portant sa capacité à 40 places.

Jusqu'en 2017, la moitié de ces places étaient réservées par la Ville au bénéfice des familles gujanaises dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Ville. Quant aux 20 autres places, elles étaient réservées par des entreprises ou des collectivités locales pour leurs employés, dont la Mairie avec 6 places réservées pour ses agents dans le cadre du CEJ employeur.

A l'occasion du renouvellement de ce dernier, l'assemblée délibérante avait adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2017 la réduction du nombre de places réservées aux agents de 6 à 5 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin que le nombre de places réservées auprès de Novacrèche reste identique et de réajuster l'offre en fonction des besoins, il convient de porter de 20 à 21 le nombre de places réservées au profit des familles gujanaises.

La signature d'un avenant au CEJ permettra à la Ville d'obtenir un co-financement pour cette place supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le..20.décembre.2018  
GUJAN-MESTRAS le.20.décembre 2018